

Testament:succession desheriter ses freres et soeurs

Par colenson henri, le 27/11/2018 à 17:27

bonjour

je suis marié sans enfant (un fils décédé)

ma mère toujours en vie les parents de ma femme décédés

ma femme et moi voulons faire un testament en faveur de ses 2 sœurs afin que mon frère et ma sœur ne puissent profiter de nos biens a notre décès

que faut il faire comme testament?

faut il passer par un notaire

merci de l'info

cordialement

Par youris, le 27/11/2018 à 17:36

bonjour,

rien ne vous oblige à passer par un notaire pour établir un testament olographe mais si vous voulez faire un testament qui soit difficilement contestable, je vous conseille de faire chacun un testament authentique par un notaire.

salutations